

JSB Buffer

Omega Bio-tek

Version Num: 8.14
Fiche de Données de Sécurité (Conforme à l'Annexe II de REACH (1907/2006) - Règlement 2020/878)

Chemwatch Code d'alerte du risque: 4

Date d'émission: 09/11/2022
Date d'impression: 22/11/2022
S.REACH.FRA.FR

SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

| | |
|--------------------------------|----------------|
| Nom du produit | JSB Buffer |
| Synonymes | Pas Disponible |
| Autres moyens d'identification | Pas Disponible |

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

| | |
|--|----------------------------|
| Utilisations identifiées pertinentes : | Utilisation en laboratoire |
| Utilisations déconseillées | Sans Objet |

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

| Nom commercial de l'entreprise | Omega Bio-tek | Omega Bio-tek |
|--------------------------------|--|---|
| Adresse | 400 Pinnacle Way, Suite 450 Georgia 30071 United States | Siriusdreef, Transpolis Park 17-27 2131 Netherlands |
| Téléphone | +1 770 931 8400 | +31 20 809 3697 |
| Fax | Pas Disponible | Pas Disponible |
| Site Internet | www.omegabiotek.com | http://www.omegabiotek.com/ |
| Courriel | info@omegabiotek.com | info@omegabiotek.com |

1.4. Numéro d'appel d'urgence

| | |
|---------------------------------------|--|
| Association / Organisation | CHEMTREC |
| Numéro de téléphone d'appel d'urgence | North America: +1 800 424 9300 |
| Autres numéros de téléphone d'urgence | Outside North America: +1 703 527 3887 |

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

| | |
|---|--|
| Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] et modifications [1] | H226 - Liquides inflammables, catégorie de danger 3, H318 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 1, H302 - Toxicité aiguë (par voie orale), catégories de danger 4, H315 - Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, H412 - Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3 |
| Légende: | 1. Classé par Chemwatch; 2. Classification tirée du règlement (UE) no 1272/2008 - Annexe VI |

2.2. Éléments d'étiquetage

| | |
|--------------------------|---|
| Pictogramme(s) de danger |  |
| Mention d'avertissement | Danger |

JSB Buffer

Déclaration(s) sur les risques

| | |
|-------------|--|
| H226 | Liquide et vapeurs inflammables. |
| H318 | Provoque des lésions oculaires graves. |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Déclaration(s) supplémentaires

| | |
|---------------|---|
| EUH032 | Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique |
|---------------|---|

Déclarations de Sécurité: Prévention

| | |
|-------------|--|
| P210 | Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. |
| P233 | Maintenir le récipient hermétiquement fermé. |
| P280 | Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage. |
| P240 | Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. |
| P241 | Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/ intrinsèquement sûr antidéflagrant. |
| P242 | Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. |
| P243 | Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. |
| P264 | Se laver tout le corps extérieur exposé soigneusement après manipulation. |
| P270 | Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. |
| P273 | Éviter le rejet dans l'environnement |

Déclarations de Sécurité: Réponse

| | |
|-----------------------|--|
| P305+P351+P338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| P310 | Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/secouriste |
| P370+P378 | En cas d'incendie: Utiliser une mousse résistant à l'alcool ou une mousse de protéines normale pour l'extinction. |
| P301+P312 | EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/ un secouriste /en cas de malaise. |
| P302+P352 | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. |
| P303+P361+P353 | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]. |
| P330 | Rincer la bouche. |
| P332+P313 | En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. |
| P362+P364 | Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. |

Déclarations de Sécurité: Stockage

| | |
|------------------|---|
| P403+P235 | Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. |
|------------------|---|

Déclarations de Sécurité: Élimination

| | |
|-------------|---|
| P501 | Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux autorisé conformément à toute réglementation locale. |
|-------------|---|

2.3. Autres dangers

Les effets cumulatifs peuvent résulter des suites d'expositions*.

Peut provoquer des gênes pour le système respiratoire et la peau*.

Peut affecter la fertilité*.

Peut être nocif sur le fœtus/ l'embryon*.

Des expositions répétées causent des sécheresses de la peau et des craquelures*.

NOCIF: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

| | |
|--------------------|--|
| PROPAN-2-OL | Figurant dans le règlement Europe (CE) n ° 1907/2006 - Annexe XVII - (Des restrictions sont applicables) |
|--------------------|--|

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

3.1.Substances

Voir Composition sur les ingrédients Section 3.2

3.2.Mélanges

| 1.Numéro CAS 2.EC Num 3.Numéro index 4.Numéro REACH | [%poids] | Nom | Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] et modifications | SCL / Facteur-M | Caractéristiques nanométrique particules |
|--|----------|--------------------|--|-----------------|--|
| 1.67-63-0 2.200-661-7 | 10-25 | <u>PROPAN-2-OL</u> | Liquides inflammables, catégorie de danger 2, Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2, | Pas Disponible | Pas Disponible |

JSB Buffer

| 1.Numéro CAS 2.EC Num 3.Numéro index 4.Numéro REACH | [%poids] | Nom | Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] et modifications | SCL / Facteur-M | Caractéristiques nanométrique particules |
|--|----------|--|---|-----------------|--|
| 3.603-117-00-0 4.non disponible | | | Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, catégorie de danger 3, Effets narcotiques; H225, H319, H336 [2] | | |
| 1.593-84-0 2.209-812-1 3.615-004-00-3 4.non disponible | 25-50 | <u>THIOCYANATE DE GUANIDINIUM</u> | Toxicité aiguë (par voie orale), catégories de danger 4, Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégories de danger 4, Toxicité aiguë (par inhalation), catégories de danger 4, Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3; H302, H312, H332, H412 [2] | Pas Disponible | Pas Disponible |
| 1.Pas Disponible 2.Pas Disponible 3.Pas Disponible 4.Pas Disponible | 10-25 | Non-ionic Detergent | Sans Objet | Pas Disponible | Pas Disponible |
| Légende: | | 1. Classé par Chemwatch; 2. Classification tirée du règlement (UE) no 1272/2008 - Annexe VI; 3. Classement établi à partir de C & L; * EU IOELVs disponible; [e] Substance identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne | | | |

SECTION 4 Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

| | |
|------------------------------|---|
| Contact avec les yeux | <p>Si ce produit entre en contact avec les yeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Maintenir immédiatement les yeux ouverts et laver de manière continue pendant au moins 15 minutes avec de l'eau claire. ▶ S'assurer de la complète irrigation des yeux en conservant les paupières ouvertes et loin des yeux et en bougeant les paupières en soulevant occasionnellement les paupières hautes et basses. ▶ Transporter sans délai à l'hôpital ou chez un docteur. ▶ Des lentilles de contact ne doivent être retirées que par une personne formée. |
| Contact avec la peau | <p>Si le produit entre en contact avec la peau:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés, chaussures incluses. ▶ Laver les zones affectées à grand eau (et avec du savon si disponible). ▶ Rechercher un avis médical en cas d'irritation. |
| Inhalation | <ul style="list-style-type: none"> ▶ En cas d'inhalation de fumées ou d'ingestion de produits de combustion : Déplacez-vous vers un endroit aéré. ▶ En général, d'autres mesures ne sont pas nécessaires. |
| Ingestion | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Donnez un verre d'eau immédiatement. ▶ Les premiers soins ne sont généralement pas nécessaires. En cas de doute, contactez un centre anti-poisons ou un médecin. ▶ Si un vomissement spontané semble imminent ou survient, maintenir la tête du patient vers le bas, plus bas que ses hanches afin d'éviter une aspiration possible du vomit. |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir la section 11

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Tout produit aspiré durant un vomissement peut provoquer un dommage aux poumons. En conséquence, les vomissements ne doivent pas être induites mécaniquement or pharmacologiquement. Les moyens mécaniques doivent être utilisés s'il est considéré comme nécessaire pour vider le contenu de l'estomac; ceci inclut un lavage gastrique après une intubation endotrachéale. Si un vomissement spontané est survenu après l'ingestion, le patient doit être contrôlé pour des difficultés pulmonaires, car des effets négatifs de l'aspiration dans les poumons peuvent être retardés jusqu'à 48 heures.

Pour traiter un empoisonnement par les alcools aliphatique hauts :

- ▶ Réaliser un lavage gastrique avec une importante quantité d'eau.
- ▶ Il peut être utile d'instiller 60 ml d'huile minérale dans l'estomac.
- ▶ Fournir de l'oxygène et une respiration artificielle suivant la demande.
- ▶ Balance électrolytique : il peut être utile de démarrer une intraveineuse de 500 ml. d'une M/6 solution de bicarbonate de sodium mais tout en maintenant une attitude précautionneuse et conservatrice envers le remplacement électrolytique à moins qu'un choc ou qu'une acidose sévère soit à craindre.
- ▶ Pour protéger le foie, maintenir l'apport de glucide par des infusions intraveineuses de glucose. Réaliser une hémodialyse si le coma est profond et persistant.

(GOSSELIN, SMITH HODGE: Clinical Toxicology of Commercial Products, Ed 5)

TRAITEMENT DE BASE

- ▶ Etablir des voies respiratoires notables avec succion si nécessaire.
- ▶ Surveiller les signes d'insuffisance respiratoire et assister la ventilation si nécessaire.
- ▶ Administrer de l'oxygène par un masque avec non-retour à de 10 à 15 l/min.
- ▶ Surveiller et traiter, quand nécessaire, contre un choc.
- ▶ Surveiller et traiter, quand nécessaire, contre un œdème pulmonaire.
- ▶ Anticiper et traiter, quand nécessaire, contre les crises.
- ▶ NE PAS utiliser d'émétiques. Quand une ingestion est suspectée, rincer la bouche et donner jusqu'à 200 ml d'eau (5 ml/kg recommandé) pour la dilution quand le patient est capable d'avaler, possède un fort réflexe pharyngé et ne bave pas.
- ▶ Fournir du charbon activé.

TRAITEMENT AVANCE

- ▶ Envisager une intubation orotrachéale ou nasotrachéale pour un contrôle des voies respiratoires chez un patient inconscient ou chez qui un arrêt respiratoire est apparu.
- ▶ Une ventilation à pression positive à l'aide d'un masque avec valve peut s'avérer utile.
- ▶ Surveiller et traiter, quand nécessaire, contre l'arythmie.
- ▶ Débuter un IV D5W TKO. Si des signes d'hypovolémie sont présents, utiliser une solution lactée Ringers. Une surcharge de fluide peut créer des complications.
- ▶ Si le patient est en hypoglycémie (LOC diminué, tachycardie, pâleurs, pupilles dilatées, diaphorèse et/ou bandes de dextrose ou lectures du glucomètre en-dessous de 50 mg), fournir 50% de dextrose.
- ▶ Une hypotension avec des signes d'hypovolémie nécessite l'administration précautionneuse de fluides. Une surcharge de fluide peut créer des complications.
- ▶ La thérapie avec drogue doit être envisagée pour un œdème pulmonaire.
- ▶ Traiter les crises avec du diazépam.

JSB Buffer

- Le chlorhydrate de proparacaine doit être utilisé pour aider l'irrigation des yeux.

SERVICE D'URGENCE

- Des analyses de laboratoires avec hémogramme, sérum électrolytique, BUN, créatine, glucose, analyse d'urine, base pour un sérum glutamo-oxaloacétique transaminase (ALT et AST), calcium, phosphore et magnésium, peuvent aider à établir le régime de traitement. D'autres analyses utiles incluent la clairance osmoalaire et anionique, gaz des artères (ABG), radiographies de la poitrine et électrocardiogramme.
- Une ventilation assistée avec une pression positive en fin d'expiration (PEEP) peut être nécessaire pour une blessure parenchymale aiguë ou un syndrome de détresse respiratoire chez l'adulte.
- Une acidose peut survenir suite à l'hyperventilation et à une thérapie au bicarbonate.
- Une hémodialyse doit être envisagée chez les patients avec une intoxication importante.
- Consulter un toxicologue si nécessaire.

BRONSTEIN, A.C. and CURRANCE, P.L. EMERGENCY CARE FOR HAZARDOUS MATERIALS EXPOSURE: 2nd Ed. 1994

Pour des empoisonnements au thiocyanate, une hémodialyse est recommandée comme traitement de choix. Le phénobarbital protège les animaux empoisonnés de la mort. L'ion thiocyanate est lentement excrété dans les urines et n'est pas décomposé dans une mesure appréciable par le cyanure.

[GOSSSELIN, SMITH HODGE: *Clinical Toxicology of Commercial Products 5th Ed*]

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Mousse stable face à l'alcool.
- Poudre chimique sèche.
- BCF (si la législation le permet).
- Dioxyde de carbone.
- Spray ou brouillard d'eau - Feux importants uniquement.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

| | |
|-------------------------------|--|
| Incompatibilité au feu | Évitez la contamination avec des agents oxydants, c'est-à-dire des nitrates, des acides oxydants, des agents de blanchiment au chlore, du chlore de piscine, etc., car une inflammation peut en résulter |
|-------------------------------|--|

5.3. Conseils aux pompiers

| | |
|------------------------------------|--|
| Lutte Incendie | <ul style="list-style-type: none"> ▸ Alerter les pompiers et leur indiquer l'endroit et la nature du risque. ▸ Porter un vêtement de protection complet avec un appareil respiratoire. ▸ Prévenir par tous les moyens, les éclaboussures d'entrer dans les drains et voies d'eau. ▸ Utiliser de l'eau fournie sous forme de spray fins pour contrôler le feu et refroidir les zones adjacentes. ▸ Eviter de répandre l'eau sur les flaques de liquide. ▸ NE PAS approcher des containers suspectés être chauds. ▸ Refroidir les containers exposés au feu avec des sprays d'eau depuis un endroit protégé. ▸ Si possible en toute sécurité, retirer les containers de l'itinéraire du feu. |
| Risque D'Incendie/Explosion | <ul style="list-style-type: none"> ▸ Les liquides et les fumées sont inflammables. ▸ Il y a un risque modéré de feu quand il y a exposition à la chaleur ou aux flammes. ▸ Les fumées, lorsqu'elles se mélangent à l'air, constituent un mélange explosif. ▸ Il y a un risque modéré quand il y a exposition à la chaleur ou aux flammes. ▸ Les fumées peuvent facilement se déplacer et atteindre le foyer. ▸ La chaleur peut entraîner l'expansion ou la décomposition ainsi qu'une explosion des récipients. ▸ Les bombes aérosol peuvent exploser si elles sont directement exposées aux flammes. ▸ La rupture des récipients peut projeter des matériaux en combustion. ▸ Les risques ne sont pas restreints par la pression. eut émettre des fumées âcres, nocives ou corrosives. ▸ S'il y a combustion, des fumées toxiques de monoxyde de carbone (CO) peuvent être émises. <p>Les produits de combustion comprennent: dioxyde de carbone (CO2) chlorure d'hydrogène phosgène oxydes d'azote (NOx) oxydes de soufre (SOx) d'autres produits de pyrolyse typiques de la combustion des matières organiques. Peut émettre des fumées toxiques. Peut émettre des fumées corrosives.</p> <p>ATTENTION: Un contact prolongé avec l'air et la lumière peut engendrer la formation de peroxydes potentiellement dangereux.</p> |

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir l'article 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Voir section 12

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

| | |
|-------------------------------|---|
| Eclaboussures Mineures | <ul style="list-style-type: none"> ▸ Éliminez toutes les sources d'incendie. ▸ Nettoyez tout de suite tous les écoulements. ▸ Évitez de respirer les vapeurs et le contact avec la peau et les yeux. ▸ Contrôlez le contact de votre corps en portant un équipement de protection. ▸ Contenez et absorbez les petites quantités avec de la vermiculite ou tout autre matériel absorbant. ▸ Essuyez. ▸ Ramassez les résidus dans un récipient pour déchets inflammables |
|-------------------------------|---|

JSB Buffer

| | |
|-------------------------------|---|
| Eclaboussures Majeures | <p>NE PAS toucher le produit éclaboussé Risque modéré.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Vider la zone de son personnel et se déplacer contre le vent. ▶ Alerter les pompiers et leurs indiquer l'endroit et la nature du risque. ▶ Porter un appareil respiratoire plus des gants de protection. ▶ Prévenir par tous les moyens les éclaboussures de pénétrer dans les drains et les voies d'eau. ▶ Ne pas fumer, pas de lumière à nu ni de source d'allumage. ▶ Augmenter la ventilation. ▶ Stopper les fuites s'il est sûr de le faire. ▶ Contenir les éclaboussures avec du sable, de la terre ou de la vermiculite. ▶ Collecter les résidus réutilisables dans des bidons étiquetés pour un recyclage. ▶ Absorber le produit restant avec du sable, de la terre ou de la vermiculite. ▶ Collecter les résidus solides et les enfermer dans des bidons étiquetés pour le traitement. ▶ Laver la zone et prévenir les fuites dans les drains. ▶ Si une contamination des drains ou de voies d'eau apparaît, prévenir les services d'urgence. |
|-------------------------------|---|

6.4. Référence à d'autres sections

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

SECTION 7 Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

| | |
|--|--|
| Manipulation Sure | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Evitez tout contact de la personne, même l'inhalation. ▶ Mettez des vêtements de protection qui protègent lorsqu'il y a risque d'exposition. Travaillez dans un endroit bien aéré. ▶ Evitez la concentration dans les trous et creux. ▶ NE rentrez PAS dans un espace confiné avant que l'air n'ait été contrôlé. ▶ Evitez de fumer, les lampes nues, la chaleur ou les sources d'incendie. ▶ Lors de la manipulation, NE buvez PAS, ne mangez pas et ne fumez pas. ▶ N'utilisez PAS des seaux en plastique. ▶ Evitez le contact avec des matériels incompatibles. ▶ Maintenez les récipients bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. ▶ Evitez les dégâts matériels sur les récipients. ▶ Lavez-vous toujours les mains avec du savon et de l'eau après la manipulation. ▶ Les vêtements de travail doivent être lavés séparément. ▶ Respectez les règles d'usage et les conseils du fabricant pour le stockage et la manipulation ▶ L'air ambiant doit être régulièrement contrôlé selon les normes d'exposition afin que de bonnes conditions de travail soient maintenues. <p>NE PAS permettre des vêtements humidifiés par le produit de demeurer en contact avec la peau.</p> |
| Protection anti- Feu et explosion | Voir Section 5 |
| Autres Données | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Conserver dans les containers d'origine. ▶ Conserver les containers scellés. ▶ Ne pas fumer, pas de lumière à nu ni de source d'allumage. ▶ Conserver dans une zone fraîche, sèche et bien ventilée. ▶ Conserver loin des produits incompatibles et des containers de nourriture. ▶ Protéger les containers contre des dommages physiques et vérifier régulièrement pour des fuites. ▶ Suivre les recommandations du fabricant pour le stockage et la manipulation. |

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

| | |
|------------------------------------|---|
| Container adapté | Vérifier que tous les containers sont clairement étiquetés et sans fuite. |
| Incompatibilité de Stockage | <p>Les cyanures métalliques sont oxydés rapidement et ceux provenant de métaux lourds présentent une instabilité thermique. BREThERICK L.: Handbook of Reactive Chemical Hazards Isopropanol (syn: alcool isopropylique, IPA):</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ forme des cétones et des peroxydes instables au contact de l'air ou de l'oxygène; la présence de cétones en particulier de méthyléthylcétone (MEK, 2-butanone) accélérera le taux de peroxydation ▶ réagit violemment avec les oxydants puissants, l'aluminium en poudre (exothermique), le crotonaldéhyde, le bromure de diéthylaluminium (allumage), le tétrafluoroborate de dioxygényle (allumage / température ambiante), le trioxyde de chrome (allumage), le tert-butylate de potassium (allumage), le nitroforme (explosion possible), oléum (pression augmentée dans un récipient fermé), chlorure de cobalt, triisopropoxyde d'aluminium, hydrogène plus poussière de palladium (allumage), oxygène gazeux, phosgène, phosgène plus sels de fer (explosion possible), dichromate de sodium plus acide sulfurique (exothermique / incandescence), triisobutyle aluminium ▶ réagit avec le trichlorure de phosphore en formant du gaz chlorhydrique ▶ réagit, éventuellement violemment, avec les métaux alcalino-terreux et alcalins, les acides forts, les caustiques forts, les anhydrides d'acide, les halogènes, les amines aliphatiques, l'isopropoxyde d'aluminium, les isocyanates, l'acétaldéhyde, le perchlorate de baryum (forme un composé ester perchlorique hautement explosif), le peroxyde de benzoyle, l'acide chromique, dialkylzinc, oxyde de dichlore, oxyde d'éthylène (explosion possible), diisocyanate d'hexaméthylène (explosion possible), peroxyde d'hydrogène (forme un composé explosif), acide hypochloreux, chlorocarbonate d'isopropyle, hydruure de lithium et aluminium, tétrahydroaluminat de lithium, acide nitrique, dioxyde d'azote, tétraoxyde d'azote (possible explosion), pentafluoroguanidine, acide perchlorique (particulièrement chaud), acide permonosulfurique, pentasulfure de phosphore, huile de mandarine, triéthylaluminium, triisobutylaluminium, trinitrométhane ▶ attaque certains plastiques, caoutchouc et revêtements ▶ réagit avec l'aluminium métallique à haute température ▶ peut générer des charges électrostatiques ▶ Les nitriles peuvent se polymériser en présence de métaux et de certains composés métalliques. ▶ Ils sont incompatibles avec les acides ; le mélange de nitriles avec des acides oxydants forts peut conduire à des réactions extrêmement violentes. ▶ Les nitriles sont généralement incompatibles avec d'autres agents oxydants tels que mes peroxydes et les époxydes. ▶ La combinaison de bases et de nitriles peut produire du cyanure d'hydrogène. Les nitriles sont hydrolysés exothermiquement, à la fois, dans des acides et des bases aqueux pour donner des acides carboxyliques (ou sels d'acides carboxyliques). ▶ Les nitriles peuvent réagir vigoureusement avec les agents réducteurs. |

JSB Buffer

Le groupe covalent cyano est endothermique et plusieurs nitriles organiques sont réactifs sous certaines conditions. Les dérivés N-cyano sont réactifs ou instables. La majorité des composés endothermiques sont thermodynamiquement instables et peuvent se décomposer explosivement dans des circonstances variées d'irritation. Beaucoup mais pas tous les composés endothermiques ont été impliqués dans des décompositions, des réactions et des explosions et, en général, les composés avec des valeurs de chaleur de formation standard significativement positives devraient être considérés comme suspects au regard de leur stabilité.

BREThERICK L.: Handbook of Reactive Chemical Hazards

Alcools

- ▶ sont incompatibles avec les acides forts, les chlorures d'acide, les anhydrides d'acide, les agents oxydants et réducteurs.
- ▶ réagit, éventuellement violemment, avec les métaux alcalins et alcalino-terreux pour produire de l'hydrogène
- ▶ réagit avec les acides forts, les caustiques forts, les amines aliphatiques, les isocyanates, l'acétaldéhyde, le peroxyde de benzoyle, l'acide chromique, l'oxyde de chrome, les dialkylzincs, l'oxyde de dichlore, l'oxyde d'éthylène, l'acide hypochloreux, le chlorocarbonate d'isopropyle, le tétrahydroaluminate de lithium, le dioxyde d'azote, le pentafluoroguanidine, le phosphore pentasulfure, huile de mandarine, triéthylaluminium, triisobutylaluminium
- ▶ ne doit pas être chauffé au-dessus de 49 degrés. C. en contact avec un équipement en aluminium

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.2

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

| Composant | DNELs L'exposition des travailleurs de modèle | PNECs compartiment |
|-------------------------------|---|---|
| PROPAN-2-OL | cutanée 8.3 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) inhalation 29.4 mg/m ³ (Systémique, chronique) cutanée 4.2 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) * inhalation 7.2 mg/m ³ (Systémique, chronique) * Oral 4.2 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) * | 140.9 mg/L (L'eau (douce)) 140.9 mg/L (Eau - libération intermittente) 140.9 mg/L (Eau (Marine)) 552 mg/kg sediment dw (Sédiments (eau douce)) 552 mg/kg sediment dw (Sédiments (Marine)) 28 mg/kg soil dw (sol) 2251 mg/L (STP) 160 mg/kg food (Oral) |
| THIOCYANATE DE GUANIDINIUM | cutanée 0.31 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) inhalation 1.092 mg/m ³ (Systémique, chronique) inhalation 3.28 mg/m ³ (Systémique aiguë) cutanée 0.155 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) * inhalation 0.27 mg/m ³ (Systémique, chronique) * Oral 0.155 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) * | 42.4 µg/L (L'eau (douce)) 4.24 µg/L (Eau - libération intermittente) 424 µg/L (Eau (Marine)) 165 µg/kg sediment dw (Sédiments (eau douce)) 16.5 µg/kg sediment dw (Sédiments (Marine)) 8.03 µg/kg soil dw (sol) 20 mg/L (STP) |

* Les valeurs pour la population générale

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP)

DONNEES SUR LES INGREDIENTS

| Source | Composant | Nom du produit | VME | STEL | pic | Notes |
|--|-------------|----------------------|----------------|---------------------------------|----------------|----------------|
| La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME | PROPAN-2-OL | Alcool isopropylique | Pas Disponible | 980 mg/m ³ / 400 ppm | Pas Disponible | Pas Disponible |

Limites d'urgence

| Composant | TEEL-1 | TEEL-2 | TEEL-3 |
|-------------------------------|------------------------|----------------------|----------------------|
| PROPAN-2-OL | 400 ppm | 2000* ppm | 12000** ppm |
| THIOCYANATE DE GUANIDINIUM | 0.98 mg/m ³ | 11 mg/m ³ | 65 mg/m ³ |

| Composant | IDLH originale | IDLH révisé |
|-------------------------------|----------------|----------------|
| PROPAN-2-OL | 2,000 ppm | Pas Disponible |
| THIOCYANATE DE GUANIDINIUM | Pas Disponible | Pas Disponible |

8.2. Contrôles de l'exposition

Un échappement général est adéquat dans des conditions de fonctionnement normales. Si un risque de surexposition existe, porter un respirateur approuvé SAA. Un ajustement correct est essentiel pour obtenir une protection adéquate. Fournir une ventilation adéquate dans les entrepôts et les lieux de stockage fermés. Les contaminants aériens générés dans les lieux de travail possèdent des vitesses 'd'échappement' différentes, qui à leurs tours, déterminent les 'vitesses de capture' de l'air frais circulant nécessaire pour retirer efficacement le contaminant.

| Type de contaminant : | Vitesse de l'air: |
|---|--------------------------------|
| Solvants, vapeurs, dégraissage, etc, évaporation d un réservoir (dans de l air immobile) | 0,25-0,5 m/s (50-100 f/min) |
| aérosols, fumées d opérations de remplissage, remplissage de containers par intermittence, transfert de transporteur à faible vitesse, soudure, dérive de vapeurs, fumées de revêtement métallique acide, décapage (libéré à faible vitesse dans une zone de génération importante) | 0.5-1 m/s (100-200 f/min.) |
| Spray direct, spray de peinture dans des cabines peu profondes, remplissage de tonneaux, poussières de bocard, décharge de gaz (génération importante dans une zone à déplacement d air rapide) | 1-2,5 m/s (200-500 f/min) |
| Meulage, abattage abrasif, tonnelage, poussières générées par des roues à grandes vitesses (libérées à une vitesse initiale dans une zone de déplacement d air très rapide). | 2,5-10 m/s (500-2000 f/min) |

8.2.1. Contrôle d'ingénierie approprié

JSB Buffer

| | <p>Dans chaque intervalle, la valeur appropriée dépend de:</p> <table border="1" data-bbox="389 230 1315 398"> <thead> <tr> <th>Minimum de l intervalle</th> <th>Maximum de l intervalle</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1: Courants d air minimaux ou favorables pour la capture dans une pièce</td> <td>1: Perturbation des courants d air de la pièce</td> </tr> <tr> <td>2: Contaminants à faible vitesse ou à valeur de nuisance uniquement</td> <td>2: Contaminants à forte toxicité</td> </tr> <tr> <td>3: Intermittent, faible production</td> <td>3: Forte production, utilisation importante</td> </tr> <tr> <td>4: Large hotte ou masse d air importante en mouvement</td> <td>4: Petite hotte – contrôle local uniquement.</td> </tr> </tbody> </table> <p>Une théorie simple montre que la vitesse de l air chute rapidement avec une augmentation de la distance à l ouverture d un simple conduit d extraction. La vitesse diminue généralement avec le carré de la distance par rapport au point d extraction (dans les cas simples). La vitesse de l air au point d extraction doit donc être ajustée en relation avec la distance de la source de contamination. La vitesse de l air au niveau des pales d extraction, par exemple, doit être au minimum de 1-2 m/s pour l extraction de solvants générés dans un réservoir distant de 2 mètres du point d extraction. D autres considérations mécaniques, qui produisent des déficits de performance de l appareil d extraction, rendent essentielles que les vitesses théoriques de l air soient multipliées par un facteur de 10 ou plus quand les systèmes d extraction sont installés ou en usage.</p> | Minimum de l intervalle | Maximum de l intervalle | 1: Courants d air minimaux ou favorables pour la capture dans une pièce | 1: Perturbation des courants d air de la pièce | 2: Contaminants à faible vitesse ou à valeur de nuisance uniquement | 2: Contaminants à forte toxicité | 3: Intermittent, faible production | 3: Forte production, utilisation importante | 4: Large hotte ou masse d air importante en mouvement | 4: Petite hotte – contrôle local uniquement. |
|---|--|-------------------------|-------------------------|---|--|---|----------------------------------|------------------------------------|---|---|--|
| Minimum de l intervalle | Maximum de l intervalle | | | | | | | | | | |
| 1: Courants d air minimaux ou favorables pour la capture dans une pièce | 1: Perturbation des courants d air de la pièce | | | | | | | | | | |
| 2: Contaminants à faible vitesse ou à valeur de nuisance uniquement | 2: Contaminants à forte toxicité | | | | | | | | | | |
| 3: Intermittent, faible production | 3: Forte production, utilisation importante | | | | | | | | | | |
| 4: Large hotte ou masse d air importante en mouvement | 4: Petite hotte – contrôle local uniquement. | | | | | | | | | | |
| 8.2.2. Protection Individuelle |  | | | | | | | | | | |
| Protection des yeux/du visage. | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Lunettes de sécurité avec des protections sur le côté. ▶ Masque chimique. ▶ Les lentilles de contact constituent un risque particulier; les lentilles molles peuvent absorber les produits irritants et toutes les lentilles les concentrent. NE mettez PAS des lentilles de contact. | | | | | | | | | | |
| Protection de la peau | Voir protection Main ci-dessous | | | | | | | | | | |
| Protection des mains / pieds | <p>Porter des gants de protection contre les produits chimiques, par exemple en PVC. Porter des chaussures de sécurité ou des bottes en plastique.</p> <p>Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Lorsque le produit chimique est une préparation de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit donc être contrôlée avant l'application.</p> <p>La rupture exacte dans le temps des substances doit être obtenue auprès du fabricant des gants de protection et doit être observé lors du choix final.</p> <p>L'hygiène personnelle est un élément clé des soins de main efficace. Les gants ne doivent être portés sur les mains propres. Après avoir utilisé des gants, les mains doivent être lavées et séchées. L'application d'une crème hydratante non parfumée est recommandée.</p> <p>Convenance et la durabilité des types de gants dépend de l'utilisation. Les facteurs importants dans le choix des gants comprennent:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Fréquence et la durée de contact, ▶ La résistance chimique du matériau du gant, ▶ L'épaisseur du gant et ▶ dextérité <p>Choisir des gants testés à une norme (par exemple l'Europe EN 374, US F739, AS / NZS 2161,1 ou équivalent national).</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ En cas de contact prolongé ou fréquemment répété, un gant avec une classe de protection de 5 ou plus (temps de passage supérieur à 240 minutes selon la norme EN 374, AS / NZS 01/10/2161 ou équivalent national) est recommandé. ▶ Quand un contact bref, des gants avec une classe de protection de 3 ou plus (temps de passage supérieur à 60 minutes selon la norme EN 374, AS / NZS 01/10/2161 ou équivalent national) est recommandé. ▶ Certains types de polymères à gants sont moins touchés par le mouvement et cela doit être pris en compte lors de l'examen des gants pour une utilisation à long terme. ▶ Les gants contaminés doivent être remplacés. <p>Tel que défini dans la norme ASTM F-739-96 dans toutes les applications, les gants sont notés comme suit:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Excellente lorsque le temps de pénétration > 480 min ▶ Bonne lorsque le temps de pénétration > 20 min ▶ Juste quand le temps de pénétration < 20 min ▶ Médiocre lorsque le matériau des gants se dégrade <p>applications générales, des gants avec une épaisseur typiquement supérieure à 0,35 mm, il est recommandé.</p> <p>Il convient de souligner que l'épaisseur des gants est pas nécessairement un bon indicateur de la résistance des gants à un produit chimique spécifique, comme l'efficacité de la pénétration du gant dépendra de la composition exacte du matériau des gants.</p> <p>Par conséquent, le choix des gants doit également être fondée sur un examen des exigences de la tâche et la connaissance des temps révolutionnaires. Épaisseur du gant peut également varier en fonction du fabricant de gant, du type boîte à gants et le modèle de gant.</p> <p>Par conséquent, les données techniques du fabricant devraient toujours être pris en compte pour assurer la sélection du gant le plus approprié pour la tâche. Note: En fonction de l'activité menée, des gants d'épaisseur variable peuvent être nécessaires pour des tâches spécifiques.</p> <p>Par exemple:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gants aminci (jusqu'à 0,1 mm ou moins) peuvent être nécessaires lorsque un haut degré de dextérité manuelle est nécessaire. Cependant, ces gants ne sont susceptibles d'offrir une protection de courte durée et ne devraient normalement être juste pour les applications à usage unique, puis éliminés. - Gants épais (jusqu'à 3 mm ou plus) peuvent être exigés en cas d'une mécanique (ainsi que d'un produit chimique) risque à savoir où il existe un potentiel d'abrasion ou perforation Les gants ne doivent être portés sur les mains propres. <p>Après avoir utilisé des gants, les mains doivent être lavées et séchées. L'application d'une crème hydratante non parfumée est recommandée.</p> | | | | | | | | | | |
| Protection corporelle | Voir Autre protection ci-dessous | | | | | | | | | | |
| Autres protections | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Tenue complète. ▶ Tablier en P.V.C. ▶ Crème protectrice. ▶ Crème nettoyante pour la peau. ▶ Unité de lavement des yeux. | | | | | | | | | | |

Produit(s) recommandé(s)

INDEX DE SÉLECTION DES GANTS

La sélection des gants est basée sur une présentation modifiée du:

'Forsberg Clothing Performance Index'.

L(Les) effet(s) de la (des) substance(s) suivante(s) sont prises en compte dans la sélection générée par ordinateur.

JSB Buffer

Protection respiratoire

Filtere de type AB-P de capacité suffisante (AS / NZS 1716 et 1715, EN 143:2000 et 149:2001, ANSI Z88 ou équivalent national)

le choix du type et de la classe du respirateur dépendra du niveau du contaminant de la zone respirable et de la nature chimique du contaminant. Les facteurs de protection (définie comme étant le ratio entre le contaminant à l'extérieur et à l'intérieur du masque) peut également être important.

Suite...

JSB Buffer

| Matériel | CPI |
|-------------------|-----|
| NEOPRENE | A |
| NITRILE | A |
| NITRILE+PVC | A |
| PE/EVAL/PE | A |
| PVC | B |
| NAT+NEOPR+NITRILE | C |
| NATURAL RUBBER | C |
| NATURAL+NEOPRENE | C |

* CPI - Index de Performance Chemwatch

A: Meilleure Sélection

B: Satisfaisant ; peut se dégrader après 4 heures d'immersion continue.

C: Choix Pauvre ou Dangereux pour d'autre qu'une immersion à court terme.

REMARQUE: Comme une série de facteurs influenceront la performance actuelle des gants, une sélection finale doit être basée sur l'observation détaillée -

* Quand les gants doivent être utilisés sur une base à court terme, peu fréquente ou temporaire, les facteurs tels que le 'touché' ou la commodité (e.g. disponibilité), peuvent orienter le choix des gants qui peuvent être sinon inadaptés suite à une utilisation à long terme ou fréquente. Un médecin qualifié devrait être consulté.

| Niveau de la zone respirable ppm (volume) | Facteur de protection maximum | Demi-masque respiratoire | Respirateur intégral |
|---|-------------------------------|--------------------------|----------------------|
| 1000 | 10 | AB-AUS P2 | - |
| 1000 | 50 | - | AB-AUS P2 |
| 5000 | 50 | Conduit d'air * | - |
| 5000 | 100 | - | AB-2 P2 |
| 10000 | 100 | - | AB-3 P2 |
| | 100+ | | Conduit d'air** |

* - Débit continu ** - Débit continu ou demande à pression positive

Les masques à cartouches ne doivent jamais être utilisés pour entrer en urgence dans une zone ou entrer dans des zones à concentration inconnue de vapeur ou de teneur en oxygène. Le porteur doit être averti de quitter immédiatement la zone contaminée en cas de détection d'une odeur à travers le respirateur. L'odeur peut indiquer que le masque ne fonctionne pas convenablement, que la concentration en vapeur est trop élevée ou que le masque n'est pas convenablement ajusté. En raison de ces contraintes, seule une utilisation restreinte des masques à cartouches est considérée comme appropriée.

8.2.3. Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Voir section 12

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| Aspect | Pas Disponible | | |
|--|----------------|--|----------------|
| État Physique | liquide | Densité relative (l'eau = 1) | Pas Disponible |
| Odeur | Pas Disponible | Coefficient de partition n-octanol / eau | Pas Disponible |
| Seuil pour les odeurs | Pas Disponible | Température d'auto-allumage (°C) | Pas Disponible |
| pH (comme fourni) | Pas Disponible | Température de décomposition | Pas Disponible |
| Point de fusion / point de congélation (° C) | Pas Disponible | Viscosité (cSt) | Pas Disponible |
| Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (° C) | Pas Disponible | Poids Moléculaire (g/mol) | Pas Disponible |
| Point d'éclair (°C) | Pas Disponible | goût | Pas Disponible |
| Taux d'évaporation | Pas Disponible | Propriétés explosives | Pas Disponible |
| Inflammabilité | Pas Disponible | Propriétés oxydantes | Pas Disponible |
| Limite supérieure d'explosivité | Pas Disponible | La tension de surface (dyn/cm or mN/m) | Pas Disponible |
| Limite inférieure d'explosivité (LIE) | Pas Disponible | Composé volatil (%vol) | Pas Disponible |
| Pression de vapeur (kPa) | Pas Disponible | Groupe du Gaz | Pas Disponible |
| Hydrosolubilité | Non miscible | pH en solution (1%) | Pas Disponible |
| Densité de vapeur (Air = 1) | Pas Disponible | VOC g/L | Pas Disponible |
| nanométrique Solubilité | Pas Disponible | Caractéristiques nanométrique particules | Pas Disponible |
| La taille des particules | Pas Disponible | | |

9.2. Autres informations

Pas Disponible

SECTION 10 Stabilité et réactivité

| | |
|--------------------------|--|
| 10.1.Réactivité | Voir section 7.2 |
| 10.2. Stabilité chimique | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Présence de matériaux incompatibles. ▶ Le produit est considéré stable. ▶ Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu. |

JSB Buffer

| | |
|--|------------------|
| 10.3. Possibilité de réactions dangereuses | Voir section 7.2 |
| 10.4. Conditions à éviter | Voir section 7.2 |
| 10.5. Matières incompatibles | Voir section 7.2 |
| 10.6. Produits de décomposition dangereux | Voir section 5.3 |

SECTION 11 Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

| | | | |
|----------------------|---|----------|------------|
| Inhalé | <p>Le produit n'est pas connu pour produire des effets négatifs sur la santé ni des irritations du système respiratoire après une inhalation (tels que classifiées par les directives CE se basant sur des modèles animaux). Néanmoins, des effets négatifs systémiques ont été produit suite à l'exposition d'animaux par au moins une voie et la pratique d'une bonne hygiène requiert de conserver les expositions à un minimum et que des mesures de contrôle adaptées soient mises en place lors d'une pratique professionnel.</p> <p>Les alcools aliphatiques avec plus de 3 carbones peuvent causer des maux de tête, vertiges, somnolences, faiblesses musculaires et délire, faiblesse généralisé, coma, seizures et changements de comportement. S'ensuivent des faiblesses et arrêts respiratoires, de même qu'une faible pression artérielle et un pouls irrégulier peuvent survenir. Des nausées et vomissements apparaissent, des dommages au foie et aux rein sont possibles après d'importantes expositions. Les symptômes sont d'autant plus aigus qu'il y a de carbone dans l'alcool.</p> <p>Les vapeurs ou les fumées de chlorure d'hydrogène (HCl) présentent un danger même en cas d'exposition ponctuelle. Des expositions de 1300 à 2000 ppm ont été mortelles pour les humains en quelques minutes.</p> <p>L'inhalation de HCl peut provoquer des étouffements, de la toux, une sensation de brûlure et peut provoquer des ulcérations du nez, de la gorge et du larynx. Des fluides sur les poumons suivis de lésions pulmonaires généralisées peuvent se produire. L'inhalation de vapeur de HCl peut aggraver l'asthme et les maladies pulmonaires inflammatoires ou fibrotiques. Des concentrations élevées provoquent une nécrose de l'épithélium trachéal et bronchique, un œdème pulmonaire, une atelectasie et un emphysème ainsi que des lésions des vaisseaux sanguins pulmonaires et du foie.</p> <p>L'inhalation de poussières générés par le produit durant une manipulation normale, peut être nocive.</p> | | |
| Ingestion | <p>Une ingestion du liquide peut causer une aspiration dans les poumons avec le risque d'une pneumonie chimique ; des conséquences graves peuvent s'ensuivre. (ICSC13733)</p> <p>Une surexposition aux alcools non-cyclique cause des symptômes du système nerveux. Ceux-ci incluent des maux de tête, une faiblesse musculaire et une incoordination, une sensation ébrieuse, une confusion, un délire et un coma. Les symptômes digestifs peuvent inclure une nausée, des vomissements et une diarrhée. L'aspiration est beaucoup plus dangereuse que l'ingestion car un dommage des poumons peut survenir et la substance est absorbée par le corps. Les alcools à structure cyclique et les alcools secondaires et tertiaires provoquent des symptômes encore plus graves, comme le font les alcools lourds.</p> <p>Le produit N'A PAS ETE classifié sous les directives CE ou sous un autre système de classification comme 'nocif par ingestion'. Ceci est du au manque de preuves corroborantes chez les animaux et les humains. Le produit peut néanmoins être dommageable pour la santé de l'individu, suivant une ingestion, particulièrement si des organes précédemment endommagés (i.e. foie, reins) sont présents. Les définitions actuelles de substances nocives et toxiques sont généralement basées sur des doses provoquant la mortalité plutôt que sur les doses provoquant la morbidité (maladie, états-infectieux). Les inconforts des voies gastro-intestinales peuvent provoquer des nausées et des vomissements. Dans un environnement normal, l'ingestion de quantités insignifiantes n'est pas connue comme cause de soucis.</p> <p>Certains produits, tels la cyanamide, le calcium de cyanamide, les cyanites, les iso cyanites, les iso nitrites, les thiocyanates, les ferricyanures et les ferriocyanures, et les cyanoacétates ne produisent pas les mêmes effets que les cyanites et les nitrites.</p> <p>Une probable dose létale de thiocyanate (rhodanates et rhodanites), chez l'homme, est comprise entre 15 et 30 gm (ingéré en une seule fois). Plusieurs décès aigus ont été enregistrés avec la mort survenant dans 10 à 48 heures. De fortes overdoses incluent des vomissements, une excitation cérébrale extrême, un délire, des convulsions et une rigidité des muscles extenseurs conduisant à une crise (opisthotonos).</p> | | |
| Contact avec la peau | <p>Ce produit à la capacité de provoquer une inflammation au contact de la peau chez certaines personnes.</p> <p>Le produit peut accentuer toute condition dermite pré-existante.</p> <p>La plupart des alcools liquides semble agir que irritants primaires pour la peau humaine. Une absorption significative sous-cutanée apparaît chez le lapin mais apparemment pas chez l'homme.</p> <p>Le coupures ouvertes, une peau irritée ou abrasive ne devrait pas être exposé à ce produit.</p> <p>Une entrée dans le système sanguin, via par exemple, des coupures, des abrasions ou des lésions, peut produire des blessures systémiques avec des effets nocifs. Examiner les peau avant l'utilisation du produit et s'assurer que les dommages externes sont correctement protégés.</p> <p>Un contact de la peau avec le matériau peut être nocif ; des effets systémiques peuvent survenir après une absorption.</p> | | |
| Yeux | <p>Lorsqu'il est appliqué sur les yeux des animaux, le matériau produit des lésions oculaires graves qui sont présentes vingt-quatre heures ou plus après l'instillation.</p> <p>Les surfactants non-ioniques peuvent causer des engourdissements de la cornée, qui masquent les désagréments causés par d'autres agents et conduisent à des énergie cornéenne. Les irritations varient en fonction de la durée de contact, de la nature et de la concentration de surfactant.</p> | | |
| Chronique | <p>Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.</p> <p>Un dommage important (perturbation fonctionnelle évidente ou changement morphologique qui peuvent avoir une signification toxicologique) est vraisemblablement provoqué par une exposition prolongée ou répétée. Comme règle, le produit crée, ou contient une substance qui produit des lésions importantes. Un tel dommage peut devenir apparent à la suite d'une application directe dans les études de toxicité sub-chronique (90 jours) ou à la suite de sub-aiguë (28 jours) ou à la suite des test de toxicité chroniques (2 ans).</p> <p>L'exposition au produit peut poser des problèmes pour la fertilité humaine, généralement sur la base du fait que les résultats des études sur les animaux fournissent des preuves suffisantes pour provoquer une forte suspicion d'altération de la fertilité en l'absence d'effets toxiques, ou des signes d'altération de la fertilité se produisant à peu près aux mêmes niveaux de dose que d'autres effets toxiques, mais qui ne sont pas une conséquence secondaire non spécifique d'autres effets toxiques.</p> <p>Une exposition aux phénoliques alkyles est associée à une diminution de la numération des spermatozoïdes et de la fertilité chez les males.</p> <p>Des études d'implantation sur des rats montrent que les huiles de paraffine peuvent provoquer des tumeurs. En règle générale, on pense que les paraffines hautement raffinées contiennent moins d'hydrocarbures polycycliques suspects que les qualités moins raffinées ou les cires dérivées de bases naphthéniques.</p> <p>Un contact cutané prolongé ou répété peut également causer un dégraissage, suivi d'un assèchement, de gerçures et d'une inflammation de la peau.</p> | | |
| JSB Buffer | <table border="1"> <tr> <td>TOXICITÉ</td> <td>IRRITATION</td> </tr> </table> | TOXICITÉ | IRRITATION |
| TOXICITÉ | IRRITATION | | |

JSB Buffer

| | | |
|----------------------------|---|---|
| | Pas Disponible | Pas Disponible |
| PROPAN-2-OL | TOXICITÉ | IRRITATION |
| | Dermique (lapin) LD50: 12800 mg/kg ^[2] | Eye (rabbit): 10 mg - moderate |
| | Inhalation(Mouse) LC50: 53 mg/L4h ^[2] | Eye (rabbit): 100 mg - SEVERE |
| | Oral(Souris) LD50: 3600 mg/kg ^[2] | Eye (rabbit): 100mg/24hr-moderate |
| | | Skin (rabbit): 500 mg - mild |
| THIOCYANATE DE GUANIDINIUM | TOXICITÉ | IRRITATION |
| | Dermique (lapin) LD50: >2000 mg/kg ^[1] | Peau: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1] |
| | Inhalation(Rat) LC50: >0.853 mg/14h ^[1] | |
| | Oral(Rat) LD50: 474.6 mg/kg ^[1] | |
| Légende: | 1 Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enregistrés de ... Toxicité aiguë 2 Valeur obtenue à partir de la fiche signalétique du fabricant, sauf les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques | |

| | | | |
|--|---|---------------------------|---|
| PROPAN-2-OL | Cette substance a été classée par l'IARC comme appartenant au Groupe 3 : NON classable par rapport à son pouvoir cancérigène pour les humains. Les preuves de cancérogénicité peuvent être inadéquates ou limitées à des tests sur les animaux. | | |
| THIOCYANATE DE GUANIDINIUM | Le produit peut être irritant pour les yeux, un contact prolongé causant une inflammation. Une exposition prolongée ou répétée aux irritants peut produire des conjonctivites. Le produit peut provoquer une irritation des voies respiratoires, et causer des dommages aux poumons incluant une réduction de leurs fonctions. | | |
| PROPAN-2-OL & THIOCYANATE DE GUANIDINIUM | Des symptômes de type asthmatique peuvent persister pendant des mois, voire des années, après la fin de l'exposition à la substance. Cela peut être dû à un état non allergique connu sous le nom de syndrome de dysfonctionnement réactif des voies aériennes (syndrome de Brooks) qui peut survenir à la suite d'une exposition à des niveaux élevés de composé très irritant. Les principaux critères de diagnostic du syndrome de Brooks comprennent l'absence de maladie respiratoire antérieure, chez un individu non atopique, avec apparition soudaine de symptômes persistants de type asthmatique dans les minutes ou les heures suivant une exposition documentée à l'irritant. Un schéma de flux d'air réversible, sur spirométrie, avec la présence d'une hyperréactivité bronchique modérée à sévère sur le test de provocation à la méthacholine et l'absence d'inflammation lymphocytaire minimale, sans éosinophilie, ont également été inclus dans les critères de diagnostic du syndrome de Brooks. Le syndrome de Brooks (ou l'asthme) à la suite d'une inhalation irritante est un trouble peu fréquent dont les taux sont liés à la concentration et à la durée de l'exposition à la substance irritante. La bronchite industrielle, en revanche, est un trouble qui survient à la suite d'une exposition due à de fortes concentrations de substance irritante (souvent de nature particulière) et qui est complètement réversible après la fin de l'exposition. Ce trouble est caractérisé par une dyspnée, une toux et une production de mucus. Le produit peut causer une irritation de la peau après une exposition prolongée ou répétée et peut produire au contact de la peau des rougeurs, des tuméfactions, une production de vésicules, la formation d'écaillés et un épaississement de la peau. | | |
| toxicité aiguë | ✓ | Cancérogénicité | ✗ |
| Irritation / corrosion | ✓ | reproducteur | ✗ |
| Lésions oculaires graves / irritation | ✓ | STOT - exposition unique | ✗ |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | ✗ | STOT - exposition répétée | ✗ |
| Mutagenéité | ✗ | risque d'aspiration | ✗ |

Légende: ✗ – Les données pas disponibles ou ne remplit pas les critères de classification
✓ – Données nécessaires à la classification disponible

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés de perturbation du système endocrinien

Pas Disponible

SECTION 12 Informations écologiques

12.1. Toxicité

| | | | | | |
|----------------------------|-----------------|----------------------------------|---|----------------|----------------|
| JSB Buffer | ENDPOINT | Durée de l'essai (heures) | espèce | Valeur | source |
| | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible |
| PROPAN-2-OL | ENDPOINT | Durée de l'essai (heures) | espèce | Valeur | source |
| | EC50(ECx) | 24h | Les algues ou d'autres plantes aquatiques | 0.011mg/L | 4 |
| | EC50 | 72h | Les algues ou d'autres plantes aquatiques | >1000mg/l | 1 |
| | EC50 | 48h | crustacés | 7550mg/l | 4 |
| | LC50 | 96h | Poisson | 4200mg/l | 4 |
| | EC50 | 96h | Les algues ou d'autres plantes aquatiques | >1000mg/l | 1 |
| THIOCYANATE DE GUANIDINIUM | ENDPOINT | Durée de l'essai (heures) | espèce | Valeur | source |

JSB Buffer

| | | | | |
|-----------|-----|---|-----------|---|
| EC50(ECx) | 48h | crustacés | 42.4mg/l | 2 |
| EC50 | 72h | Les algues ou d'autres plantes aquatiques | 130mg/l | 2 |
| EC50 | 48h | crustacés | 42.4mg/l | 2 |
| LC50 | 96h | Poisson | ~89.1mg/l | 2 |

Légende: *Extrait de 1. Données de toxicité de IUCLID 2. Substances enregistrées par ECHA en Europe - informations ecotoxicologiques - Toxicité aquatique 4. Base de données ECOTOX de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des Etats-Unis- Données de toxicité aquatique 5. Données d'évaluation des risques aquatiques ECETOC 6. NITE (Japon) - Données de bioconcentration 7. METI (Japon) - Données de bioconcentration*

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

NE PAS PERMETTRE au produit d'entrer en contact avec les eaux de surface ou les zones intertidales en-dessous de la moyenne de la marque supérieure. Ne pas contaminer l'eau durant le nettoyage ou l'élimination de l'équipement de nettoyage.

Les déchets résultants de l'utilisation du produit doivent être éliminés sur un ou des sites approuvés.

La toxicité environnementale est une fonction du coefficient de partition n-octanol/eau (log Pow, log Kow). Les phénols avec un log Pow >7,4 sont attendus comme présentant une faible toxicité pour les organismes aquatiques. Toutefois, la toxicité des phénols avec un log Pow plus faible est variable, s'étalant d'une faible toxicité (valeurs LC50 > 100 mg/l) à une forte toxicité (valeurs LC50

Les coefficients de répartition octanol/eau ne peuvent pas être facilement déterminés pour les surfactants car une partie de la molécule est hydrophile et l'autre partie est hydrophobe. Par conséquent, ils tendent à s'accumuler à l'interface et ne sont pas extraits dans l'une ou l'autre phase du liquide. Conséquemment, les surfactants sont supposés d'un transfert lent, par exemple, de l'eau dans la chair ou dans un poisson. Durant ce procédé, les surfactants aisément biodégradables sont supposés être métabolisés rapidement pendant le processus de bio-accumulation. Ceci a été mis en exergue par un groupe d'experts de l'OCDE décrétant que les produits chimiques ne doivent pas être considérés comme présentant un potentiel de bio-accumulation s'ils sont aisément biodégradables.

Plusieurs surfactants anioniques et non ioniques ont été étudiés pour évaluer leur potentiel de bioconcentration dans les poissons. Les valeurs BCF (BioConcentration Facteur) s'étalant de 1 à 350 ont été trouvées. Dans toutes les études, un métabolisme oxydant substantiel a été trouvé engendrant un maximum de radioactivité dans la vésicule biliaire. Ceci indique une transformation par le foie du composé parent et une excrétion biliaire des composés métabolisés, et ainsi la concentration 'réelle' est dépassée. Après une correction, on peut s'attendre à ce que les valeurs BCF 'réelle' sont d'un ordre de magnitude plus faible que les précédentes, i.e. BCF 'réelle' est

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.2. Persistance et dégradabilité

| Composant | Persistance: Eau/Sol | Persistance: Air |
|-------------|---------------------------------|--------------------------------|
| PROPAN-2-OL | BAS (La demi-vie = 14 journées) | BAS (La demi-vie = 3 journées) |

12.3. Potentiel de bioaccumulation

| Composant | Bioaccumulation |
|-------------|---------------------|
| PROPAN-2-OL | BAS (LogKOW = 0.05) |

12.4. Mobilité dans le sol

| Composant | Mobilité |
|-------------|-------------------|
| PROPAN-2-OL | HAUT (KOC = 1.06) |

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

| | P | B | T |
|-------------------------|----------------|----------------|----------------|
| Des données disponibles | non disponible | non disponible | non disponible |
| PBT | ✗ | ✗ | ✗ |
| vPvB | ✗ | ✗ | ✗ |
| Critères PBT remplis? | non | | |
| vPvB | non | | |

12.6. Propriétés de perturbation du système endocrinien

Pas Disponible

12.7. Autres effets néfastes

SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

| | |
|---|---|
| Elimination du produit / emballage | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Les conteneurs peuvent encore présenter un danger / danger chimique lorsqu'ils sont vides. ▶ Retourner au fournisseur pour réutilisation / recyclage si possible. <p>Autrement:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Si le conteneur ne peut pas être nettoyé suffisamment bien pour garantir qu'il ne reste pas de résidus ou si le conteneur ne peut pas être utilisé pour stocker le même produit, perforez les conteneurs pour éviter leur réutilisation et les enfouir dans une décharge autorisée. ▶ Dans la mesure du possible, conservez les avertissements sur l'étiquette et la FDS et respectez toutes les notifications relatives au produit. <p>Les législations concernant les exigences pour l'élimination des déchets peuvent être différentes suivant les pays, régions ou/ou territoires. Chaque utilisateur doit se conformer aux lois régissant la zone où il se trouve. Dans des cas particuliers, certains déchets doivent faire l'objet d'un suivi.</p> <p>Une hiérarchisation des contrôles semble être une méthode commune - l'utilisateur doit étudier :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ La réduction, ▶ La réutilisation ▶ Le recyclage ▶ L'élimination (si tout le reste a échoué) <p>Ce produit peut être recyclé s'il n'a pas été utilisé ou s'il n'a pas été contaminé de manière à le rendre impropre à l'utilisation prévue pour celui-ci. S'il a été contaminé, il peut être possible de récupérer le produit par filtrage, distillation ou par d'autres moyens. Les considérations sur la durée de conservation doivent également être prises en compte lors de la prise de décision de ce type. Remarquer que les propriétés du produit</p> |
|---|---|

JSB Buffer

| | |
|---|---|
| | <p>peuvent changer lors de son utilisation, et qu'un recyclage ou une réutilisation n'est pas toujours possible. NE PAS permettre à l'eau provenant du lavage ou de l'équipement de pénétrer dans les conduits d'eau. Il peut s'avérer nécessaire de collecter toute l'eau de lavage pour un traitement préalable avant l'élimination. Dans tous les cas, une élimination dans les égouts peut-être soumise à des lois et réglementations et ces dernières doivent être prises en compte de manière prioritaire. En cas de doute, contacter l'autorité responsable.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▸ Recycler autant que possible ou consulter le fabricant pour les options de recyclages. ▸ Consulter l'Autorité de régulation des décharges pour un traitement. ▸ Enterrer ou incinérer le résidu dans un lieu approuvé. ▸ Recycler les containers si possible, sinon les traiter dans un lieu approuvé. |
| Options de traitement des déchets | Pas Disponible |
| Options d'élimination par les égouts | Pas Disponible |

SECTION 14 Informations relatives au transport

Etiquettes nécessaires

| | |
|-----------------------|-------|
| Polluant marin | aucun |
|-----------------------|-------|

Transport terrestre (ADR): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

| | | |
|---|-----------------------------------|------------|
| 14.1. Numéro ONU | Sans Objet | |
| 14.2. Nom d'expédition des Nations unies | Sans Objet | |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport | classe | Sans Objet |
| | Risque Secondaire | Sans Objet |
| 14.4. Groupe d'emballage | Sans Objet | |
| 14.5. Dangers pour l'environnement | Sans Objet | |
| 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Identification du risque (Kemler) | Sans Objet |
| | Code de classification | Sans Objet |
| | Etiquette de danger | Sans Objet |
| | Dispositions particulières | Sans Objet |
| | quantité limitée | Sans Objet |
| | Code tunnel de restriction | Sans Objet |

Transport aérien (ICAO-IATA / DGR): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

| | | |
|---|---|------------|
| 14.1. Numéro ONU | Sans Objet | |
| 14.2. Nom d'expédition des Nations unies | Sans Objet | |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport | Classe ICAO/IATA | Sans Objet |
| | Sous-risque ICAO/IATA | Sans Objet |
| | Code ERG | Sans Objet |
| 14.4. Groupe d'emballage | Sans Objet | |
| 14.5. Dangers pour l'environnement | Sans Objet | |
| 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Dispositions particulières | Sans Objet |
| | Instructions d'emballage pour cargo uniquement | Sans Objet |
| | Maximum Qté / Paquet pour cargo uniquement | Sans Objet |
| | Instructions d'emballage pour cargo et vaisseaux passagers | Sans Objet |
| | Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet | Sans Objet |
| | Qté de paquets limités dans avion passager et de cargaison | Sans Objet |
| | Quantité Limitée Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet | Sans Objet |

Transport maritime (IMDG-Code / GGVSee): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

| | | |
|---|------------------|------------|
| 14.1. Numéro ONU | Sans Objet | |
| 14.2. Nom d'expédition des Nations unies | Sans Objet | |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport | Classe IMDG | Sans Objet |
| | IMDG Sous-risque | Sans Objet |
| 14.4. Groupe d'emballage | Sans Objet | |

JSB Buffer

| | | |
|---|----------------------------|------------|
| 14.5. Dangers pour l'environnement | Sans Objet | |
| 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | N° EMS | Sans Objet |
| | Dispositions particulières | Sans Objet |
| | Quantités limitées | Sans Objet |

Le transport fluvial (ADN): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

| | | |
|---|----------------------------|------------|
| 14.1. Numéro ONU | Sans Objet | |
| 14.2. Nom d'expédition des Nations unies | Sans Objet | |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport | Sans Objet | Sans Objet |
| 14.4. Groupe d'emballage | Sans Objet | |
| 14.5. Dangers pour l'environnement | Sans Objet | |
| 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Code de classification | Sans Objet |
| | Dispositions particulières | Sans Objet |
| | Quantités Limitées | Sans Objet |
| | Équipement requis | Sans Objet |
| | Feu cônes nombre | Sans Objet |

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Sans Objet

14.8. Transport en vrac conformément à l'annexe V et MARPOL Code IMSBC

| Nom du produit | Groupes |
|----------------------------|----------------|
| PROPAN-2-OL | Pas Disponible |
| THIOCYANATE DE GUANIDINIUM | Pas Disponible |
| Non-ionic Detergent | Pas Disponible |

14.9. Transport en vrac conformément aux dispositions du Code ICG

| Nom du produit | Type de navire |
|----------------------------|----------------|
| PROPAN-2-OL | Pas Disponible |
| THIOCYANATE DE GUANIDINIUM | Pas Disponible |
| Non-ionic Detergent | Pas Disponible |

SECTION 15 Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

PROPAN-2-OL Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (CIRC) - Agents classés par les Monographies du CIRC

Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques

Inventaire européen CE

La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME

Le guide des marchandises dangereuses d'Eurotunnel 2021

L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI
Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 de l'UE - Annexe XVII - Restrictions à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances, mélanges et articles dangereux

Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

THIOCYANATE DE GUANIDINIUM Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques

Inventaire européen CE

L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI

Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

Cette fiche de données de sécurité est conforme à la législation européenne suivante et de ses adaptations - dans la mesure applicable - : les directives 98/24 / CE, - 92/85 / CEE, - 94/33 / CE, - 2008/98 / CE, - 2010/75 / UE; Règlement (UE) 2020/878; Règlement (CE) n° 1272/2008 mis à jour par ATPs.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour la substance ou le mélange.

RÉSUMÉ ECHA

| Composant | Numéro CAS | Numéro index | ECHA Dossier |
|-------------|------------|--------------|----------------|
| PROPAN-2-OL | 67-63-0 | 603-117-00-0 | non disponible |

| l'harmonisation (C & L) | Classe de danger et catégorie de code (s) | Code de pictogrammes Mention | Code de Hazard Statement (s) |
|-------------------------|---|------------------------------|------------------------------|
|-------------------------|---|------------------------------|------------------------------|

JSB Buffer

| Inventaire) | | d'avertissement (s) | |
|-------------|--|--|--|
| 1 | Flam. Liq. 2; Eye Irrit. 2; STOT SE 3 | GHS02; GHS07; Dgr | H225; H319; H336 |
| 2 | Flam. Liq. 2; STOT SE 3; STOT SE 3; STOT SE 1; Acute Tox. 4; Acute Tox. 4; Skin Corr. 1B; Acute Tox. 3; Eye Dam. 1 | GHS02; Dgr; GHS08; GHS05; GHS06; GHS03 | H225; H319; H336; H335; H370; H302; H312; H314; H331; H340 |

1 Code Harmonisation = La classification la plus répandue. Code de l'harmonisation = 2 La classification la plus stricte.

| Composant | Numéro CAS | Numéro index | ECHA Dossier |
|----------------------------|------------|--------------|----------------|
| THIOCYANATE DE GUANIDINIUM | 593-84-0 | 615-004-00-3 | non disponible |

| l'harmonisation (C & L Inventaire) | Classe de danger et catégorie de code (s) | Code de pictogrammes Mention d'avertissement (s) | Code de Hazard Statement (s) |
|------------------------------------|--|--|--|
| 1 | Acute Tox. 4; Acute Tox. 4; Acute Tox. 4; Aquatic Chronic 3 | GHS07; Wng | H302; H312; H332; H412 |
| 2 | Acute Tox. 4; Skin Corr. 1B; Eye Dam. 1; Aquatic Chronic 3; Acute Tox. 3; Acute Tox. 3; Aquatic Acute 3; STOT SE 3 | GHS05; Dgr; GHS06; GHS08 | H312; H314; H412; H301; H331; H402; H318; H335 |

1 Code Harmonisation = La classification la plus répandue. Code de l'harmonisation = 2 La classification la plus stricte.

état de l'inventaire national

| Inventaire national | Statut |
|--|--|
| Australie - AIC / Australie non-utilisation industrielle | Oui |
| Canada - DSL | Oui |
| Canada - NDSL | Non (PROPAN-2-OL; THIOCYANATE DE GUANIDINIUM; Non-ionic Detergent) |
| Chine - IECSC | Oui |
| Europe - EINEC / ELINCS / NLP | Non (Non-ionic Detergent) |
| Japon - ENCS | Non (THIOCYANATE DE GUANIDINIUM) |
| Corée - KECI | Non (THIOCYANATE DE GUANIDINIUM) |
| New Zealand - NZIoC | Oui |
| Philippines - PICCS | Oui |
| É.-U.A. - TSCA | Oui |
| Taiwan - TCSI | Oui |
| Mexico - INSQ | Non (THIOCYANATE DE GUANIDINIUM; Non-ionic Detergent) |
| Vietnam - NCI | Oui |
| Russie - FBEPH | Oui |
| Légende: | <i>Oui = Tous les ingrédients figurent dans l'inventaire Non = Un ou plusieurs des ingrédients répertoriés dans le CAS ne figurent pas dans l'inventaire. Ces ingrédients peuvent être exemptés ou devront être enregistrés.</i> |

SECTION 16 Autres informations

| | |
|------------------|------------|
| date de révision | 09/11/2022 |
| date initiale | 15/01/2021 |

Codes pleins de risques de texte et de danger

| | |
|------|---|
| H225 | Liquide et vapeurs très inflammables. |
| H301 | Toxique en cas d'ingestion. |
| H312 | Nocif par contact cutané. |
| H314 | Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H331 | Toxique par inhalation. |
| H332 | Nocif par inhalation. |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires. |
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges. |
| H340 | Peut induire des anomalies génétiques . |
| H370 | Risque avéré d'effets graves pour les organes . |
| H402 | Nocif pour les organismes aquatiques |

Résumé de la version SDS

| Version | Date de mise à jour | Sections mises à jour |
|---------|---------------------|---|
| 7.14 | 20/10/2022 | Classification, Pompier (incendie / risque d'explosion), Propriétés physiques, Déversements (major), Déversement (mineur) |

autres informations

La classification de la substance et de ses ingrédients provient de sources officielles ainsi que d'une révision indépendante par le comité de classification de Chemwatch à l'aide de

références littéraires.

La fiche technique santé-sécurité (SDS) est un outil de communication orienté sur le risque et qui doit être utilisé dans le cadre de la politique d'évaluation du risque. De nombreux facteurs peuvent influencer la diffusion d'information au sujet des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres cadres. Les risques peuvent être déterminés en référence à des Scénarios d'exposition. L'échelle d'usage, la fréquence d'utilisation et les mécanismes techniques disponibles et actuels doivent faire l'objet d'une réflexion poussée.

Pour des conseils détaillés sur les équipements de protection individuels, se référer aux standards CEN de l'UE suivants :

EN 166 - Protection individuelle des yeux

EN 340 - Vêtements de protection

EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes.

EN 13832 - Protection des chaussures contre les produits chimiques

EN 133 - Protection individuelle pour la respiration

Définitions et abréviations

- ▶ PC—TWA: Concentration admissible - Moyenne pondérée dans le temps
- ▶ PC—STEL: Concentration admissible - Limite d'exposition à court terme
- ▶ IARC: Centre international de recherche sur le cancer
- ▶ ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
- ▶ STEL: Limite d'exposition à court terme
- ▶ TEEL: Limite d'exposition d'urgence temporaire.
- ▶ IDLH: Concentrations immédiatement dangereuses pour la vie ou la santé
- ▶ ES: Norme d'exposition
- ▶ OSF: Facteur de sécurité contre les odeurs
- ▶ NOAEL: Niveau sans effet indésirable observé
- ▶ LOAEL: Niveau le plus bas d'effets indésirables observés
- ▶ TLV: valeur limite du seuil
- ▶ LOD: Limite de détection
- ▶ OTV: Valeur seuil de l'odeur
- ▶ BCF: Facteurs de bioconcentration
- ▶ BEI: Indice d'exposition biologique
- ▶ AIIC: Inventaire australien des produits chimiques industriels
- ▶ DSL: Liste des substances domestiques
- ▶ NDSL: Liste des substances non domestiques
- ▶ IECSC: Inventaire des substances chimiques existantes en Chine
- ▶ EINECS: Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes
- ▶ ELINCS: Liste Européenne des Substances Chimiques Notifiées
- ▶ NLP: Non plus des polymères
- ▶ ENCS: Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles
- ▶ KECI: Inventaire coréen des produits chimiques existants
- ▶ NZIoC: Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle-Zélande
- ▶ PICCS: Inventaire philippin des produits et substances chimiques
- ▶ TSCA: loi sur le contrôle des substances toxiques
- ▶ TCSI: Inventaire des substances chimiques de Taïwan
- ▶ INSQ: Inventaire national des substances chimiques
- ▶ NCI: Inventaire national des produits chimiques
- ▶ FBEPH: Registre russe des substances chimiques et biologiques potentiellement dangereuses

Alimenté par AuthorITe, de Chemwatch.